

CVIII.

4 Augustus 1566.

*Lettre missive de Son Altèze au Prince d'Orenges, en date
le IIII^e d'Aougst 1566.*

MON BON COUSIN,

Que jusques oires n'ait esté respondu à voz lettres du XXVII^{me}, XXIX^{me} et dernier du mois de Juillet et second du présent, est advenu pour les occupations que nous a donné l'escript exhibé par les Députez des Gentilzhommes de la compagnie, ensemble leur déclaration baillé là-dessus, après communication eue avecques eulx par ma charge. Et pour y satisfaire maintenant, je vous advise que j'ay eu plaisir d'entendre que, selon m'escripvez, les choses y aillent méliorant, vous merciant bien des offices que je sçay y faictes à celle fin et pour pacifier le tout ; ne povant vous céler, pour venir à particulièrement vous respondre sur le contenu de vos dictes lettres, et premièrement touchant la charge de superintendance de la ville d'Anvers, et pour effectuer l'ordre du guet qu'avez advisé avecq ceulx de la dicte ville, que vous sçavez que, doiz le commencement, vous avez esté envoyé celle part avecq pouvoir et auctorité de ma part, pour y mettre ordre, à l'appaisement des troubles, seureté des gens de bien et bons marchans, et asseurer la dicte ville, qui estoit en péril et preste de tumultuer, avecq réduction de la négociation et trafficque à leur train accoustumé, et y faire toutes choses que jugeriez convenir au service du Roy, mon Seigneur, et bon portement de la ville, lesquelz pouvoir, auctorité et superintendance vous ont depuis aussy esté réitérez par quasi toutes les lettres que vous ont esté escriptes : par où ne voy qu'il y ait occasion d'avoir tardé d'ordonner du guet et garde de la dicte ville, et faire les estatutz et ordonnances que, pour le service de Sa Majesté et bénéfice de la ville, trouvez convenir, en ayant esté autorisé, comme dessus, sans que je puisse y adjouster, si ce ne fust autorisé davantaige ce pouvoir vostre par lettres

patentes à cest effect, que j'ay commandé se dépeschassent incontinent : ce qu'estant fait, vous seront envoyez ; et cependant, ne se doit obmettre ny tarder de mettre l'ordre qu'il convient.

Quant au pardon général que je vous ay escript proposer à ceulx qui se voudroyent contenir d'aller aux presches, vous en avez dernièrement entendu mon intention, laquelle, en conformité, j'ay fait déclairer à ceulx de la ville, qui m'ont requis du mesme : par quoy, en se riglant selon ma déclaration, ilz s'en pourront ayder, si bon leur semble.

Et au regard de Jacques Sora, Calviniste pertinax, prisonnier, que aucuns bourgeois, par leur requeste présentée au Magistrat illecq, ont requis fust eslargy, vous sçavez, mon bon cousin, ce que s'est escript à Sa Majesté sur la modération des placartz à elle envoyée et communicquée aux Estatz et que, jusques à ce qu'en auray entendu la résolution de Sa Majesté, je ne pourroye me résouldre à relaxer ce prisonnier, estant obstiné, comme dict est, et appréhendé par avant la proposition de la dicte modération ; joint que, oires qu'icelle fust venue, si ne donne-elle impunité à telz hérétiques persistans en leurs erreurs ; et ne se trouvera que, de mon commandement et sceu, aucuns semblables ayent esté relaxez. Vous priant, mon bon cousin, pour fin de ceste, comme j'ay fait desjà tant de fois, de continuer tous debvoirs, comme avez si bien commencé, afin que ceste ville tant importante se puist contenir à la dévotion et au service de Sa dicte Majesté, et le tout se mettre en bon ordre, advertissant de temps à aultre du succès que la chose aura, et me faisant aussy entendre particulièrement les ordonnances que aurez fait pour la garde et sceureté de la dicte ville, pour la conserver en l'obéissance de Sa Majesté. Et, comme aultres villes, où il y a eu semblable disordre, escoutent comment ceste-cy se riglera, il convient tenir tant plus soigneulx regard que incontinent soit mise en bon ordre, tant en la religion que aultrement. A tant, mon bon cousin, je prie le Créateur vous donner ce que plus luy voudriez demander. De Bruxelles, le III^e jour d'Aougst 1566.

. Subscript : Vostre bonne cousine : MARGARITA, et plus bas : BERTY.

Et superscript : A mon bon cousin le Prince d'Oranges.
Conte de Nassau etc., Chevalier de l'Ordre, Gouver-
neur du Conté de Bourgoingne et pays d'Hollande, Zélande
et Utrecht.

Collationnée à l'auctenticque copie, est
trouvée accorder par moy.

A. GRAPHEUS. (1)